SYNDICATS TERRITORIAUX
Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Suite à la mobilisation des agents de toutes les catégories de la Direction Nature et Jardins.

La CGT, porteuse de revendications des agents de Nature et Jardins obtient les avancées suivantes :

- La définition d'un cadre clair concernant les interventions d'astreintes dès septembre afin de mesurer l'exposition des risques qui pourraient nous mettre en grave danger.
- Une reconnaissance financière de la spécificité du métier d'élagueur avec l'attribution d'une prime de certification d'un montant de 30,99 euros rétroactive depuis le mois de janvier 2024.
- L'ouverture d'un travail sur l'anticipation à la reconversion professionnel des élagueurs à partir du 2ème semestre 2024.
- La prise en charge du nettoyage des locaux.
- La reprise du chantier sur les R.P.S* pour toutes les catégories et métiers à la Direction Nature et Jardins.
- Une dérogation d'horaire pour les agents en difficultés pour les gardes d'enfants pendant les horaires d'été.
- Une étude de notre métier pour une éventuelle révision du R.I.E* au niveau supérieur.

La collectivité propose aux agents imputés sur du temps partiel lors des astreintes de passer à la semaine de 4 jours afin de permettre à ces derniers de percevoir une rémunération à 100 % … !

Pour la CGT cette idée est complètement hors sol et discordante car elle ne prend pas en considération la pénibilité ainsi que la dangerosité du métier d'élagueur !

C'est tous ensemble que nous avons obtenu ces avancées et c'est aussi tous ensemble que nous allons obtenir une reconnaissance de nos métiers .

On lâche rien !

* R.P.S – Risques Psyco-Sociaux
* R.I.E – Régime Indemnitaire Emplois

Septembre 2024

Syndicat CGT & UFICT CGT Mairie de Nantes, CCAS, SMANO, EBANSN syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
syndicatville-ufict.cgt@mairie-nantes.fr
Syndicat CGT Nantes Métropole syndicat.cgt@nantesmetropole.fr